

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Section I - Identification de l'organisme qui passe le marché

Etablissement public national

Section II - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme :	UNIVERSITE DE LA REUNION
Personne responsable du marché :	MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
Adresse :	CS 92003
Code postal :	97744
Ville :	ST DENIS CEDEX 9
Téléphone :	02 62 93 50 54
Télécopieur :	02 62 93 80 77
Adresse de courrier électronique (courriel) :	marches@univ-reunion.fr
Adresse internet (U.R.L.) :	http://www.univ-reunion.fr/entreprises/marchesPublics.html

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché :

PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION, DE TRAITEMENT D'AIR ET DE LA GTC

2) Type de marché de service : Exécution Conception-réalisation

3) Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bons de commande ? non oui

- S'agit-il d'un marché à tranches ? oui non

- S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ? oui non

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution :

Tous les sites de l'Université de la Réunion du département 974

2) Lieu de livraison :

Idem ci-dessus.

Section V – Caractéristiques principales

1) Nature et étendue :

Le marché porte sur la prestation de maintenance des équipements de climatisation, ventilation et brasseurs d'air, équipant les sites ci-dessous d'une surface totale d'environ 110 000 m² :

- Ste Clotilde-Campus du MOUFIA : 48 162 m²

- Ste Clotilde-PTU : 7 124 m²

- St Denis-INSPE

: 7 432 m2

- St Denis-IAE : 1 859 m2
- Tampon-Campus du Tampon : 17 288 m2
- St Pierre-IUT, SEAS OI, ESIROI, UFR Santé : 11 857 m2
- MAIDO : 768 m2
- St Gilles-UMR Entropie : 5,32 m2
- St Philippe-Mare Longue : 94 m2

Section VI – Division en lots

1) Prestations divisées en lots : non oui (se reporter à l'annexe II pour décrire les lots)

Lot 1 : site du MOUFIA à ST DENIS

Lot 2 : sites du PTU, de la Victoire (IAE), de L'INSPE-à St DENIS et du site du MAÏDO

Lot 3 : Campus du Tampon au TAMPON, de l'IUT, de l'ESIROI et SEAS OI, UFR Santé à ST PIERRE, de UMR Entropie à St Gilles et St Philippe Mare Longue

Lot 4 : GTC (tous les sites mentionnés ci-dessus)

2) Possibilité de présenter une offre pour un lot plusieurs lots l'ensemble des lots

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

1) Durée du marché ou délai d'exécution

24 mois avec reconduction possible 1 fois sur une durée identique à la première période.

2) Date prévisionnelle de commencement du marché : **Juillet 2025**

Section VIII – Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés :

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le délai maximum de paiement est de 30 jours.

3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Le groupement peut être soit solidaire, soit conjoint.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

4) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

non oui

5) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française :

Aucune

Section IX – Conditions de participation

1) Critères de sélection des candidatures :

La sélection des candidatures consiste en la vérification que les candidats disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

A cet effet, les candidats joindront à leur déclaration du candidat les éléments listés ci-dessous.

a) Situation juridique - références requises :

- Lettre de candidature (DC1 recommandé)
- Déclaration du candidat (DC2 recommandé) :
- Déclaration justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application de l'article 43 du Code des Marchés Publics
- Attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail (sauf si l'imprimé DC2 en attestant a été utilisé pour la déclaration du candidat)
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, justifiant la satisfaction aux obligations fiscales et sociales (NOTI2), ou à défaut attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.
- Attestations d'assurances responsabilité civile et décennale

b) Capacité économique et financière - références requises :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugements prononcés à cet effet
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices

c) Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
- Dans le cas de groupement, habilitations du mandataire par les autres membres du groupement.
- Agrément préfectorale sur la manipulation des fluides frigorigènes.
- Présentation d'une liste de contrats similaires traités sur les trois dernières années et dont le périmètre devra être comparable.
- La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Le personnel doit être apte à intervenir sur les systèmes de plusieurs constructeurs.
- Le titulaire s'engage à n'utiliser que du personnel de compétences parfaitement adaptées aux prestations à assurer.
- La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de prestation de même nature

Section X – Nombre de candidats

1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : pas de limite

2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : sans objet

Section XI – Critères d’attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

Rang	Critères de jugement des offres
1	Prix : 40% Prix forfait (80%) – différents taux unitaires du BPU (20%)
2	Valeur technique : 60% <ul style="list-style-type: none">– <u>Organisation 30% :</u><ul style="list-style-type: none">○ Organisation du candidat pour la réalisation et le suivi des prestations prévues au contrat (50%)○ Gestion du stock et délai (30%)○ Démarche d’autocontrôle et indicateurs de performance (20%)– <u>Profil des personnels susceptibles d’intervenir dans le cadre des prestations 20% :</u><ul style="list-style-type: none">○ Formation de base (50%)○ Expérience (50%)– <u>Des actions de maintenance 50% :</u><ul style="list-style-type: none">○ Gammes de maintenance proposées** (40%)○ Processus de prise en compte des demandes de dépannages et leurs clôtures (20%)○ Organisation et moyens pour l’astreinte (15%)○ Démarche QSE (15%)○ Démarche d’optimisation des installations (10%)

Tout documents non renseignés ou non retournés sera éliminatoire

Ces derniers devront être listé et organisé comme suit pour faciliter leurs traitements :

I. Organisation

1. Organisation du candidat pour la réalisation et le suivi des prestations prévues au contrat
2. Gestion du stock
3. Démarche autocontrôle

II. Profils des personnels

1. Formation de base
2. Expérience

III. Des actions de maintenance

1. Gammes de maintenance proposées
2. Processus de prise en compte des demandes de dépannages et leurs clôtures
3. Organisation et moyens pour l'astreinte
4. Démarche QSE
5. Démarche d'optimisation des installations

Chaque critère ou sous-critère est noté sur 20 et est ramené au coefficient de pondération correspondant.

Valeur technique :

La notation se réalise en fonction d'un seuil de satisfaction, avec possibilité de note intermédiaire :

- Note de 4 : très insuffisant
- Note de 8 : Insuffisant
- Note de 12 : Moyen
- Note de 16 : parfaitement acceptable
- Note de 20 : Excellent

Examen du prix (montant annuel, bordereau des prix) :

La notation des offres se fait les unes par rapport aux autres. La note de 20/20 est attribuée à l'offre la plus basse.

Les notes (N) des autres offres sont calculées par une règle de trois à partir de l'offre la plus basse.

$$N = 20 - ((\text{offre } n - \text{offre mini}) / \text{offre mini}) * 8$$

Examen des offres :

Pour chaque offre, l'Université de la Réunion procède à la vérification de l'AE sur la base des éléments communiqués dans la DPGF.

En cas d'erreurs ou de discordances l'AE prévaut.

****Gamme de maintenance :**

La gamme fournie par le MOA est une liste dite « a minima », le candidat devra apporter son expertise et compléter le tableau (cela aura une influence sur la note concernée).

NOTA :

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces demandées ou qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

Toutefois, le représentant de l'Université de la Réunion se réserve la possibilité de demander à tous les candidats dont la candidature ne serait pas complète de produire dans un délai de 3 jours francs toutes les pièces et/ou informations manquantes exigées par le présent règlement.

Section XII – Procédures

1) Type de procédure : Appel d'Offres ouvert

2) Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? (*Le cas échéant et uniquement dans le cas d'une procédure négociée*) non oui

- Existence et conditions d'attribution d'une prime.

Sans objet

Section XIII – Délai d'urgence – Justification

Sans objet.

Section XIV – Conditions de délai

1) Date limite de réception des offres : 20/06/2025 à 12H00 (heure locale)

Section XV – Modalité de remise des candidatures et/ou des offres

Le candidat aura à produire un dossier complet

Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique dans les conditions suivantes :

1) Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits dans le présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception des documents correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les candidats devront constituer leur dossier dématérialisé en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc où .xls où .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
- Le cas échéant, le format DWF
- Ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

En cas de format différent, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter les documents produits par le candidat.

Le candidat est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

2) Modalités d'envoi des propositions

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la salle des consultations du site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

- Candidature
- Offre

Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique sont chiffrés puis signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 (Chapitre II).

Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être :

- Conformés au référentiel intersectoriel de sécurité,
- Référencé sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (Cf. : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>)

Le candidat reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil, qui entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au candidat de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le candidat devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi.

Le candidat doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sera réputée manifester le consentement du candidat à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au 01 76 64 74 07 ou par mail à place.support@atexo.com

Il est possible d'envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Celle-ci devra être dans une enveloppe cachetée portant la mention :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION
Pôle achats et marchés
Bâtiment B - Bureau B204 – Campus du MOUFIA
15 avenue René Cassin – CS92003 – 97744 - ST DENIS CEDEX 9

Offre pour :

PRESTATION DE MAINTENANCE DE CLIMATISATION, DE TRAITEMENT D'AIR ET DE LA GTC

UNIVERSITE DE LA REUNION

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Elle pourra être déposée sur place contre récépissé en se présentant du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 à la même adresse.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Les candidats sont informés que la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par L'Université de La Réunion

- lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues à l'Université de La Réunion dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes, L'Université de La Réunion procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Section XVI – Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

2025CLIMUR

2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

- Date limite obtention : jusqu'à la fin de la procédure.
- Frais de reprographiques: sans objet

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

3) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration non oui

4) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé : non oui
Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : non oui

5) Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :

- Le cadre d'acte engagement
- Règlement de la consultation et annexes (games, inventaire...)
- Cahier des clauses administrative particulières
- Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes,
- Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire et BPU

6) Renseignements complémentaires (*le cas échéant*) :

Modalité de visite des lieux :

Le candidat pourra contacter les personnels suivants par téléphone ou mail en fonction des lots :

Pour le lot 1 : M. BARLIEU 0693.99.28.18 / frederic.barlieu@univ-reunion.fr

Pour le lot 2 site du PTU : 0693.99.28.18 / frederic.barlieu@univ-reunion.fr

Pour le lot 2 site de l'IAE : 0693.99.28.18 / frederic.barlieu@univ-reunion.fr

Pour le lot 2 site de BINSPE : 0693.99.28.18 / frederic.barlieu@univ-reunion.fr

Pour le lot 3 site du Tampon : M. NATIO 0693.93.93.77 / jean.natio@univ-reunion.fr

Pour le lot 3 site de St Pierre : M. ROUVEL 0692 77.16.06 / miguel.rouvel@univ-reunion.fr

Les visites se feront pour :

Le lot 1 : Le Lundi 26/05/2025 de 09h00 à 16h00

Le lot 2 excepté MAIDO : Le Mardi 27/05/2025 de 9h00 à 16h00

Le lot 3 : Le 28/05/2025 de 09h00 à 16h00
Le MAIDO : 30/05/2025 de 10h00 à 12h00

NOTA :

Les candidats seront au maximum au nombre de 2 et devront être équipe de leurs EPI et d'outils
Les visites seront collectives

Modification du dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des propositions, indiquée ci-avant en section XIV.

ANNEXE I - Adresses complémentaires

A ne remplir qu'en cas de différence avec la section II.

1. Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Les demandes de précisions devront être posées via la plateforme de dématérialisation
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

2. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

3. Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Voir section XV

ANNEXE II - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS

Lot n° 1 : Campus du MOUFIA

Lot n° 2 : Sites extérieurs Nord (site de la Victoire IAE, site du PTU, site de BINSPE, site du MAIDO)

Lot n° 3 : Sites extérieurs sud (IUT saint pierre, SEAS OI, ESOROI, UFR Santé, Campus du Tampon, UMR Entropie St Gilles et St Phillippe Mare Longue)

Lot 4 : GTC (tous les sites des lot 1 à 3)